

REGATE DE NOEL

AVIS DE COURSE

ORGANISATION

LA REGATE DE NOEL est organisée par le Yacht Club d'Antibes les 19 et 20 décembre 2009.

REGLES APPLICABLES

Les Règles de course à la voile 2009-2012

Les Prescriptions de la FFV

Les Règles des classes concernées

Le présent avis de course

Les instructions de course

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité

CLASSES ADMISES

- H.N. : B C D E F G R1 R2 R3 R4 L

- Multi 2000

- Les Monotypes pourront faire l'objet d'une classe séparée à partir de 5 bateaux.

En cas de mauvaise couverture météo le comité de course se réserve le droit de ne pas donner le départ pour certaines catégories de bateaux.

TYPE DE PARCOURS

Parcours côtiers en baies d'Antibes et Golfe Juan pour tous les bateaux ou bananes en baie de la Salis.

Les bateaux devront être en conformité avec les règles d'armement et de sécurité prescrites par les Affaires Maritimes pour la navigation à moins de 6 milles nautiques d'un abri.

PRE-INSCRIPTIONS

Les bulletins de pré inscriptions doivent être adressés au siège du Yacht Club d'Antibes par courrier postal, télécopie ou courrier électronique au plus tard le 15 décembre 2009.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront enregistrées au siège du

YACHT CLUB D'ANTIBES JUAN LES PINS :

Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

☎. 04.92.91.13.13.

- le vendredi 18 décembre 2009 de 15 h à 20 h. **PAS D'INSCRIPTION LE SAMEDI MATIN**

Pour l'épreuve les concurrents devront présenter à l'inscription :

- LA LICENCE VALIDE AVEC IMPERATIVEMENT LE CACHET MEDICAL OU CERTIFICAT MEDICAL ET CE, POUR TOUS LES MEMBRES D'EQUIPAGE FAUTE DE QUOI L'INSCRIPTION SERA REFUSEE – REGLES 75 DES R.C.V.

- L'autorisation parentale pour les mineurs.

- La carte d'identité pour les voiliers jaugés en H.N.

- La confirmation de jauge pour les Multi 2000

- La carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire.

- Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile française. Le montant de l'assurance en responsabilité civile doit être de 1.5 million d'euros minimum. A défaut, ils pourront souscrire auprès du Club organisateur une licence française.

DROIT A L'IMAGE

En participant à l'épreuve, le compétiteur accorde à l'organisation et aux sponsors le droit d'utiliser l'image, ou le nom de l'embarcation, ou le nom de l'équipage dans les médias ou de quelque autre manière que ce soit sans frais ou autre compensation.

FRAIS DE PARTICIPATION

Frais de participation :

- jusqu'à 9.99 m ⇒ 60 €
- 10 m et plus ⇒ 70 €
- si plus de 8 équipiers : 10 € par équipier supplémentaire

Samedi 19 décembre vers 18 h 30 : Cocktail des Equipages

Dimanche 20 décembre à 19 h 00 : Apéritif dînatoire.

HEURE DE MISE A DISPOSITION

Les concurrents devront être à la disposition du comité de course en mer le samedi 19 et le dimanche 20 décembre 2009 à 11 heures en baie de la Salis.

PROGRAMME

Courses les 19 et 20 décembre 2009

Le nombre de courses est de 4 maximum.

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

H.N. et Multi 2000 : Le classement de l'épreuve sera établi par classe ou regroupement de classes ou subdivision de classes et selon le système de point à minima de la règle des R.C.V. 2009 – 2012.

CALCUL DU TEMPS COMPENSE

- H.N. : Temps sur distance
- Multi 2000 : Temps sur temps
- Monotypes : Temps réel

RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

1. Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.
2. Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.
3. L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe « Règles Applicables » de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les R.C.V.

CONTROLE

Un système de contrôle pourra être mis en place.

RESULTATS

Le dimanche 20 décembre 2009 à 19 h 00 au siège du Yacht Club d'Antibes.

INFORMATIONS

YACHT CLUB D'ANTIBES JUAN LES PINS :

Quai Nord du Port Vauban - 06600 ANTIBES

☎. 04.92.91.13.13. - Fax. 04.92.91.13.96.

E.mail : yca@wanadoo.fr

Site : yc-antibes.net